

Question écrite n° 02055 de Mme Catherine Morin-Desailly (Seine-Maritime - UC-UDF)

- **publiée dans le JO Sénat du 04/10/2007 - page 1758**

Mme Catherine Morin-Desailly appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les dispositions de lutte contre l'obésité infantile mises en place par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Ces mesures visent à encadrer les publicités des produits alimentaires à destination des enfants conformément aux recommandations du Programme National de Nutrition Santé (PNNS). Alors que l'obésité, notamment infantile, connaît une croissance inquiétante dans notre pays, il apparaît, d'après une étude menée par l'UFC-Que Choisir, que la réglementation actuelle prévoyant des messages sanitaires n'est pas suffisante pour contrebalancer les effets des spots publicitaires pour des produits alimentaires particulièrement gras ou sucrés diffusés pendant les programmes télévisés pour enfants. En conséquence, elle souhaite savoir si les dispositifs de lutte contre l'obésité infantile font l'objet d'une évaluation et si de nouvelles mesures d'encadrement des spots publicitaires sont envisagées.

En attente de réponse du Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports